

226C0464  
FR0013176526-FS0316

7 avril 2026

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VALEO**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 avril 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO, et détenir, indirectement, 13 497 983 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALEO hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 585 164 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 285 164 actions VALEO résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions VALEO et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 150 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 juin 2026, à un prix unitaire de 10 € ; et
- 150 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 décembre 2027, à un prix unitaire de 12 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 468 319 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 85 639 actions VALEO résultant de la détention de 29 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,33 € et 10,00 € ; et
- 6 382 680 actions VALEO résultant de la détention de 72 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 15 avril 2026 et le 27 mars 2036.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 245 607 624 actions représentant 275 981 056 de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.